



L'Art et la Culture à Vignoc : danse, théâtre, musique, peinture, lecture



> P3
Médaille de la famille



> P7
Une année riche
en événements



> P 9-11
Conseils municipaux





Ce dernier trimestre avant les vacances d'été, qui arrivent à grands pas, a été particulièrement riche en événements de toutes natures à VIGNOC.

Je citerai, sans être exhaustif, quelques-uns qui m'ont marqués par la qualité culturelle ou sportive et l'implication des bénévoles à qui je souhaite rendre hommage.

Le concert Arts et Culture d'abord qui nous a permis de vivre l'intimité d'un moment musical de grande intensité, et de côtoyer un pianiste de grand talent international, ce qui est assez exceptionnel chez nous. A refaire donc pour que ce mois de mai devienne un rendez-vous récurrent de la culture à VIGNOC.

La semaine de la poésie et sa soirée festive au «Refuge», qui fut un moment de partage et d'amitié en toute simplicité, avec la complicité des «Aînés Chanteurs».

L'inauguration du « City » qui a rassemblé autour de cet équipement sportif pour tout un après-midi d'initiation et d'exercices sportifs, les jeunes de VIGNOC qui l'utilisent maintenant de manière soutenue et qui en font un de leurs lieux de vie majeurs.

Le comité de pilotage des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) a constaté un bilan assez positif de cette seconde année de l'expérimentation contractée avec les services académiques. Le retour d'expérience des enfants et des intervenants nous incitent à ne modifier qu'à la marge une organisation qui donne satisfaction (voir plus loin le volet consacré à ce sujet). L'organisation de cette dernière année d'expérimentation des rythmes scolaires, sera donc assez semblable à la précédente, et la contribution des familles du même ordre. Nous verrons l'an prochain la suite qui en sera donnée. Vous avez dans ce numéro de VED le calendrier des fêtes de l'été, et lirez notamment, que la fête nationale sera cette année un peu anticipée à VIGNOC (9 juillet). Les festivités se dérouleront cette fois dans le bourg, avec la volonté de l'animer le temps d'une soirée. Le feu d'artifice sera toutefois tiré comme d'habitude sur le site de l'étang communal. La nouvelle équipe du comité des fêtes qui a pris en charge l'organisation de cette manifestation a souhaité sortir des sentiers battus et animer le bourg le temps d'une soirée, capitalisant ainsi sur ce qui a fonctionné précédemment comme la fête de commerçants, l'animation de Noël, ou la semaine de la poésie. C'est aussi une occasion de faire connaissance et de mieux s'intégrer pour les nouveaux habitants. Vous avez sans doute lu dans la presse que la nouvelle organisation territoriale (loi NoTRE) subit quelques difficultés de mise en œuvre. Nous avançons néanmoins dans la réflexion et les travaux connexes pour que la nouvelle communauté de commune intégrant le Val d'Ille actuel et 9 communes du Pays d'Aubigné soit opérationnelle au 1^{er} janvier prochain.

Je vous souhaite un bel été.

Jean LE GALL
Maire de Vignoc



Bonne retraite Bénédicte

Bénédicte GENTIL est entrée au service de la commune en septembre 1975 pour la rentrée des classes en qualité d'aide maternelle. Elle est titularisée le 1^{er} septembre 1979 dans le grade d'agent spécialisée des classes enfantines.

Embauchée par le Maire de l'époque, Monsieur Albert Barbois, Bénédicte a connu six municipalités successives. Elle a travaillé avec cinq directrices d'école maternelle, dont Mme Bréholée, pendant 25 ans, et Mme Lemaître actuellement.

Les premiers enfants qu'elle a accueillis à VIGNOC, en 1975, approchent maintenant de la cinquantaine !! Et certains sont même actuellement conseiller municipaux de la commune.

Merci Bénédicte et bonne retraite.



Médaille de la famille



Le dimanche 5 juin 2016, une quarantaine de personnes étaient réunies dans la salle du Conseil pour la remise de la « médaille de la famille » à Mesdames Myriam BRUCHET-MERY et à Anne LEPREVOST-BOUGET.

Toutes deux sont mères de 4 enfants : Albane, Jean-Hugues, Claire et François BRUCHET

Anna, Vincent, Elisabeth et Laurent BOUGET.

Entourées de leurs familles et amis, les récipiendaires ont été décorées par

Françoise Lefeuvre et Edith Garnier, adjointes au Maire. Elles ont reçu, en plus de la médaille, un diplôme et une composition de fleurs.

A cette sympathique réception étaient associées les familles ayant eu une naissance en 2016. La commune de Vignoc a enregistré 9 naissances depuis le début de l'année : Yanis, Timéo, Mary, Lola, Mia, Anaïs, Romane, Gabriel, Nino. Les mamans présentes ont reçu une rose.

Un vin d'honneur a clôturé la cérémonie.

Des enfants de Vignoc à la mairie

Mercredi 8 Juin, c'est avec fierté et émotion que des enfants de Vignoc (de 7 à 11 ans) se sont assis autour de la table du Conseil municipal. Jean LE GALL Maire, Edith GARNIER adjointe déléguée aux affaires scolaires et Guylène DUCHESNE conseillère municipale et membre de la Commission aux Affaires scolaires les ont accueillis.

Pour la première fois, certains enfants entraient dans la Mairie et découvraient la salle du Conseil municipal.

"A quoi sert une Mairie ? Que se passe-t-il autour de la table du Conseil municipal ? Qui s'y assoit ? Quel est le rôle du Maire ? Quelles décisions peuvent être prises ? ..." : autant de questions aussi importantes les unes que les autres auxquelles les élus ont répondu avec plaisir et pédagogie.

Un échange libre s'est ensuite établi entre les enfants et les membres de la Municipalité puis avec Thomas BOUGERIE, Responsable des TAP, qui s'était également rendu disponible pour écouter les commentaires des enfants sur les TAP. Il a pu répondre à leurs interrogations et entendre leurs avis sur les activités - Ceux-ci ont été extrêmement posi-

tifs - Des modifications seront apportées, suite à leurs remarques.

Autre thème abordé par les enfants : Le Terrain Multisports. "Le City est devenu notre lieu de rendez-vous !" nous dit un enfant, " Nous y allons très souvent et c'est super!"

L'échange a été riche et fructueux et il a fallu conclure malgré l'envie des jeunes de prolonger encore ... Les intervenants des TAP sont ensuite arrivés et ont pu dialoguer à leur tour avec eux.

Une rencontre extrêmement positive qu'il faudra renouveler !

Véronique coiffure

Le temps des congés d'été arrive

Le salon de coiffure fermera le samedi 23 juillet à 17 h.

Réouverture le mardi 16 août 9 h.

Véronique coiffure vous souhaite un bon été

Bibliothèque : concours lecture

La deuxième édition du concours de lecture s'est terminée le 1^{er} juin.

Les jeunes lecteurs de 2016 ont fait aussi bien que ceux d'il y a deux ans : un peu plus de 400 livres lus en 4 mois et demi.

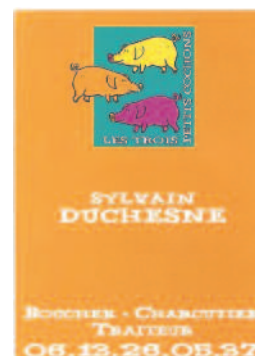
Félicitations à tous!

Dans la catégorie des enfants de 6 à 9 ans, c'est Clémence Richard qui a lu le plus de livres. Elle en a dévoré 25 !! Côme Person-Gautier n'était pas très loin puisqu'il en a avalé 24. Quant à Ninon Brunel et Luna Chilou, elles en ont dégusté 20 chacune. Nos plus jeunes lecteurs étaient très gourmands cette année.

Dans la catégorie des enfants de 9 à 11 ans, c'est Jade Chilou qui remporte le challenge de la plus grande lectrice : 22 livres lus ! Elle est suivie de Mathilde Lefèvre (16 livres), de Tiphaine Royant Cellier (11 livres lus) et de Youna Duclos et Léocadie Lenoir (9 livres lus). Mais bien évidemment, en cette année olympique, l'important, c'est de participer ! Tous les enfants ayant pris part au concours ont donc reçu un livre et un marque-page fabriqué bénévolement par Yolande Trotoux-Hardy.

Les 6 enfants les plus chanceux ont reçu en plus un chèque Lire attribué par tirage au sort. Le concours s'est clôturé par un goûter composé par l'équipe de bénévoles de la bibliothèque. Un grand merci à eux sans qui la bibliothèque ne pourrait pas fonctionner comme elle le fait actuellement !

Voir les horaires en dernière page.



Le mardi de 15h30 à 19h30

Place de l'église à Vignoc

Le petit + : Livraisons sur la commune du mardi au samedi



Grand jeu Alice au pays des merveilles

Pour rappel, le centre de loisirs est ouvert le mercredi après midi ainsi que pendant les vacances scolaires (fermeture pendant un mois l'été). Les effectifs sur les mercredis sont restés stables, comparés à ceux de l'année dernière, avec en moyenne entre 30 et 40 enfants. L'équipe d'animation était composée cette année de cinq personnes : MONTAGNE Guillaume, COLAS Hélène, TEXIER Charlotte, DEFFAINS Corentin et CHENARD Mathilde.

Concernant les projets des mercredis, l'année a été riche et diversifiée avec plusieurs projets et actions mis en place :

- La semaine bleue, en partenariat avec la mairie de Vignoc,
- Le projet scienti-boom autour d'expériences scientifiques,
- Le projet fabrication de maison de poupée,
- Spectacle du nuage d'or autour de la science,
- Sortie surprise en juin, à la Boussac avec animations : jeux traditionnels, pêche, beach volley, land'art, vie de la ferme...).

Centre de loisirs

Le centre de loisirs attaque la dernière ligne droite avant la fin de l'année scolaire. C'est l'occasion de faire un bilan de cette année et de se projeter sur les vacances d'été.

Sortie à la Mezon du Carouj à Monterfil



Mais aussi de grands jeux, des rencontres et pleins d'autres découvertes.

En ce qui concerne les vacances d'été, ces dernières se dérouleront du 6 au 22 juillet et du 22 au 31 août au centre de loisirs de Vignoc. La semaine du 25 au 29 juillet et du 16 au 19 août, les enfants seront accueillis au centre de loisirs de La Mézière.

SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE Atelier-Galerie Les Arts d'Ille

DU 11 AU 31 JUILLET

Marielle GUILLE
«La trace bleue»

Dimanche 31 juillet à 16h :

Vernissage et concert.
<http://le-projet-celeste.blogspot.fr>

Mardi 12 juillet :

Rencontre avec Benjamin ROUX
de 14h à 17h
Vernissage à 18 h.

Horaires :

Samedi 14h à 19h

Dimanche 10h à 12h - 15h à 18h

Jeu 14 juillet : Ouverture
de la galerie de 10h à 12h et
de 15h à 18h

Service culture du Val d'Ille :

02 99 69 58 94 (ligne directe)
www.artsdille.valdille.fr

Ecole maternelle

L'école maternelle cette année...

Mai-juin : les élèves de GS et ceux de MS de la classe de Lisa Moysan au centre équestre.
Juin : exposition d'arts plastiques sur le thème de l'art africain avec la participation des CP/CE1.



Ecole élémentaire



- Sortie à La Richardais /Dinard le 20 juin pour les classes de CE2/CM1 et CM2.
- Sortie à Cherruex le 16 juin pour les classes de CP/CE1 et CE1/CE2.
- Tournoi de rugby à Melesse avec la participation de 4 classes (CP, CP/CE1, CM1/CM2 et CM2) le jeudi 2 juin.
- Les Jardins de Brocéliande à Bréal-sous-Montfort le jeudi 28 avril pour tous les CP.
- Spectacle de musique le 23 juin avec le stagiaire CFMI.
- Bal breton le 9 juin classe de CP et CE2/CM1
- Spectacle, conte musical africain « La note magique », le jeudi 26 mai, classe de CP, CP/CE1 et CE1 /CE2, ainsi que les élèves de l'école maternelle.
- Sortie à Rennes, parc des bois, mini golf et jeu de piste, vendredi 17 juin, classe de CM1/CM2.



Les Aventuriers de la mobilité

"Et si on laissait la voiture au garage pendant 1 mois pour aller au travail ?

Laissez vous guider par les réseaux de transport en commun ille-noo, TER Bretagne, Ehop, et la Communauté de Communes du Val d'Ille, et embarquez en car, train, covoiturage ou vélo à assistance électrique pour 1 mois, à partir du lundi 12 septembre 2016.

Alors, êtes-vous prêts pour l'aventure ? Réservez-vite votre billet en nous contactant avant fin juillet.

Soazig ROUILLARD
Animatrice Mobilités - Communauté de Communes du Val d'Ille
Tél : 02 99 69 86 05 <soazig.rouillard@valdille.fr>

Les hirondelles de retour

Cette année encore, nous avons pu voir revenir les hirondelles dans le ciel de Vignoc en Avril.

Cependant les comptages montrent, qu'au niveau national, les populations s'écroulent et il est donc très important de faire des efforts pour limiter l'hécatombe.

Pourquoi ? Tout simplement parce qu'en plus d'être des éléments importants de notre biodiversité, les hirondelles sont des alliés précieuses pour les hommes car elles consomment des quantités importantes d'insectes.

Une des causes de leur disparition est la destruction des nids, souvent liée aux fientes qui tombent en dessous. Il y a pourtant une solution simple pour régler ce problème : la pose de planchettes sous les nids.

Certains Vignocois l'ont déjà bien compris (bravo!) et je vous invite à suivre ce chemin si les fientes sont gênantes.

Si vous souhaitez des informations, voire un coup de main pour cette pose de planchettes, n'hésitez pas à me contacter : François Thoumy au 02 99 69 89 02



Lutte contre les frelons asiatiques

En 2016, la communauté de communes du Val d'Ille lance à nouveau son programme de lutte contre les frelons asiatiques sur son territoire. Pour cela, elle a conventionné avec la FGDON 35 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) afin de mettre en place un plan de lutte concerté.

Le frelon asiatique est plus petit que le frelon européen, avec des couleurs plus foncées hormis une bande jaune orangé sur l'abdomen. Le nid est érigé en mars-avril et sera abandonné en fin d'automne.

Dans ce cadre, la communauté de communes du Val d'Ille prend en charge 100 % du coût de l'enlèvement des nids de frelons asiatiques actifs sur le territoire du 15 mai au 1er décembre 2016.

La marche à suivre est la suivante :

- 1-la personne souhaitant un enlèvement appelle la plateforme de la FGDON35 au 02.2348.26.32 ;
- 2-la FGDON35 se charge de trouver le prestataire de l'enlèvement;
- 3-le prestataire contacte le propriétaire pour convenir de l'intervention;
- 4- l'intervention est réalisée et une attestation est signée sur place par le propriétaire et l'entreprise;
- 5-la facture est envoyée au Val d'Ille qui prend en charge la totalité de la prestation, le propriétaire n'a rien à payer ; une entreprise, une association ou une collectivité peut aussi faire appel à ce service qui sera aussi pris en charge par le Val d'Ille.

La prise en charge de l'enlèvement par le Val d'Ille n'est pas possible si :

- l'enlèvement a lieu avant le 15 mai ou après le 1^{er} décembre;
- la démarche précédemment citée n'a pas été respectée.

associations

> ALLEGRO

Nouveauté

Pour la rentrée 2016, l'école de musique du Val d'Ille vous propose de nouvelles formules d'apprentissage de la musique et de nouveaux tarifs. Enfant ou adulte, débutant ou confirmé, si vous voulez pratiquer un instrument, chanter, faire partie d'un groupe de musique, n'hésitez pas à prendre plus d'informations sur www.ecole-allegro.fr ou au 02.99.13.24.89

> BOXE

Nouveauté

L'association **Naga Team** donnera des cours de Boxe Anglaise à partir de septembre 2016 à Vignoc.

Les cours auront lieu à la maison des associations les jeudis, de 19 h à 20 h 15 pour les 8/14 ans et les mardis et jeudis de 20 h 30 à 22 h pour les adultes.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au 07.81.30.38.77.

> ASVHG CYCLO

Week-end sportif



Fin mai, l'ASVHG Cyclo a organisé un week-end sportif à Hédé .

Trois courses de vélo le samedi, de la marche nordique et randonnée pédestre le dimanche matin et un contre la montre par équipe le dimanche après-midi.

Nous avons eu un total de 240 coureurs sur le week-end et 30 marcheurs/randonneurs.

Renseignements : Nicolas DABOUDET au 06 75 83 44 02
nicolas.daboudet@wanadoo.fr



> THEATRE

Enquête entre deux mondes

L'atelier Théâtre du mardi soir de Vignoc a été créé à la demande d'un certain nombre d'enfants qui avaient découvert la pratique au cours des TAP de l'école élémentaire.

Le groupe d'enfants traverse ensemble des expériences ludiques très différentes (travail corporel de la voix, du mime, travaux d'imagination et d'improvisation, travaux en lien avec la confiance, la concentration et l'écoute). Ils progressent en dépassant des blocages liés à la timidité ou à la non-connaissance qu'ils ont de leurs capacités à jouer un personnage, à tenir une intrigue par la justesse du jeu. Tout en intégrant les règles du théâtre, ils se surprennent et proposent de plus en plus au fil des semaines de saynètes bluffantes!

L'atelier sera maintenu l'année prochaine. A la suite d'autres demandes de la part des enfants, d'autres ateliers sont envisageables à la rentrée de septembre.

Le 24 juin, les élèves ont présenté leur travail de l'année : *Enquête entre deux mondes*.

Renseignements : 06 07 97 35 04
marine.bucher.baz@gmail.com



> ESPACE ARTS ET CULTURE

Une année riche en événements

Pendant l'année scolaire 2015-2016, l'association « Espace Arts et Culture » a organisé de nombreuses manifestations.

Le 13 novembre 2015, l'association a commencé par un concert de jazz avec le groupe Shades of blue.

Fin mai, pour la première fois à Vignoc, notre association a mis en place une «Semaine de la poésie», ceci dans le cadre du «Printemps des poètes» et en collaboration avec l'école élémentaire.

La semaine s'est clôturée par une exposition des travaux des élèves à l'école élémentaire et par une soirée festive au Refuge. Au programme de cette soirée animée par Marie-Agnès : lecture de poèmes écrits par des Vignocois, chants des Aînés chanteurs, paroles de comptoirs par Marie-Lise et Gérard, et lecture de vers pas les spectateurs.

Le 28 mai, l'Orchestre Universitaire de Bretagne nous a offert un superbe musique classique, concert qu'il a donné à l'Opéra de Rennes le 22 juin. C'est ce même concert qu'ils ont donné à l'Opéra de Rennes le 22 juin. L'Orchestre était accompagné au piano par Didier Nguyen, pianiste au talent très

prometteur, qui est actuellement étudiant au Conservatoire National de Paris et qui vient de remporter le deuxième prix du Concours International de Piano de Gagny.

Au cours du mois de juin, les travaux des adhérents de l'atelier de peinture artistique ont été exposés à la bibliothèque.

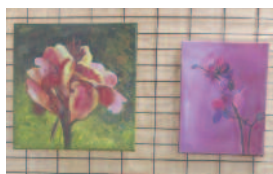
Le 25 septembre, est prévue une marche contée organisée par Marie-Agnès Duval. Le départ est fixé à 10 heures, place de l'Eglise. Des précisions vous seront données ultérieurement.

En dehors de ces manifestations ponctuelles, trois activités ont fonctionné tout au long de l'année :

- Art floral enfants et adultes,
- Scrapbooking pour enfants et adultes,
- Peinture artistique pour pré-ados, ados et adultes,

A la rentrée, nous espérons pouvoir proposer un atelier électrotechnique, à partir de 9 ans, et une activité artistique pour les enfants.

Pour l'inscription aux activités permanentes, rendez-vous au forum des associations. Contact : artsetculture@orange.fr



> VIGNOC GYM-DANSE

BRAVO à tous nos «petits» et «grands» danseurs

Les différentes danses ont été particulièrement appréciées par l'ensemble des spectateurs.

Nous félicitons les professeurs encadrants Magali, Kristell, Nathalie et Hon pour le travail accompli : un émerveillement pour les yeux...

Nous remercions l'ensemble des bénévoles participant à la réalisation de ce gala : sans eux, rien n'aurait été possible.

Un grand merci également à la mairie de Vignoc et aux donateurs pour leur soutien.

C'est encore une année qui se termine en beauté. Pour toute nouvelle inscription rendez-vous au forum des associations de Vignoc début septembre. Pour tout renseignement merci de nous contacter : vignocgymdanse@gmail.com



> ASVHG BASKET

Belle réussite pour les U13 de notre club

Carton plein lors du tournoi de Dinard, le 28 mai ! L'équipe U13 filles a terminé FINALISTE et les U13 garçons : DEMI-FINALISTE (3ème sur 16 équipes engagées).

Cela a été une belle journée placée sous les signes de la convivialité, du soutien entre parents/enfants, et entre les joueurs des 2 équipes.

Bravo aux joueuses et joueurs, à leurs coachs Mickaël et Stéphanie S, ainsi qu'aux supporters qui ont donné de la voix.



associations

> GPAS

Baby foot le 12 juillet

Le GPAS organise un baby foot géant au City stade le 12 juillet. Rendez-vous à 15h. Gratuit et ouvert à tous.



Animation kin ball à Vignoc le 18 mars .

> ASVHG FOOTBALL

Bilan de la saison et préparation de l'avenir

La première partie de saison a montré d'énormes satisfactions avec la montée des U15 B en D3 et des U13 B en D3 également - une première pour le club d'avoir deux équipes U13 dans les divisions district - sans oublié le maintien des U13 A en D1, le plus haut niveau départemental. La seconde partie de saison a été beaucoup plus difficile avec la descente de plusieurs équipes. Le niveau élevé dans lequel ces équipes évoluaient et les limites des infrastructures en période hivernale ont été questionnés.

Avant de passer à la saison 2016/2017, le club a procédé à la remise des challenges ASVHG récompensant un joueur par catégorie, à partir de critères sportifs prenant en compte le comportement du joueur sur et en dehors des terrains et l'assiduité. Le club a chaleureusement remercié aussi Jeanine et François RIO pour toutes les années de bénévolat consacrées au club.

Pour la saison 2016/2017, l'accent a été mis sur l'encadrement des catégories jeunes avec la mise en place d'éducateurs dans les catégories U11, U13 et U15, sans oublier le développement du foot féminin au sein du club avec l'engagement d'1 ou 2 équipes et la création d'une nouvelle équipe vétérans pour la nouvelle saison sous la houlette de Djamel BIZEUL (si vous êtes intéressé pour rejoindre cette équipe vous pouvez le joindre au 06 45 45 04 40) et d'Arnaud LEFEUVRE.

Le nouveau conseil d'administration s'est réuni le jeudi 09 juin afin de procéder à l'élection du bureau pour la saison 2016/2017. Suite à cette élection, Yannick BOULAIN a été élu Président. Après 10 ans, Pierrick Jan n'a pas souhaité se représenter à ce poste.

Le planning des différents créneaux d'entraînement pour la saison 2016/2017 est mis en ligne sur le site internet (asvhg-foot.com).

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

- Le président, Yannick BOULAIN au 06 07 83 01 32
- Le secrétaire, Pierrick JAN au 02 99 69 6877 ou 07 81 92 97 64
- Le secrétaire adjoint responsable des licences, Guy BEGUERET au 06 68 49 04 44
- Pour le plan sportif Johann BAZIN au 06 78 13 60 78

Conseil

Conseil du 7 avril 2016

Résumé

FINANCES

Exercice 2015

Budget Prévisionnel 2016
Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant €
70	Produits des services	122 003
73	Impôts et Taxes	743 541
74	Dotations, Subventions et Participations	326 232
75	Autres produits de gestion courante	22 747
13	Atténuation des charges	3 211
76	Produits financiers	9
77	Produits Exceptionnels	2 218
	TOTAL	1 219 961

Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant €
11	Charges à caractère général	330 926
12	Charges de Personnel	566 120
65	Autres charges de gestion courante	140 682
66	Charges financières	77 022
67	Charges exceptionnelles	10 220
23	Virement à la section d'investissement	92 114
	TOTAL	1 219 961

Les recettes d'investissement

Libellé	Montant
Voirie (subvention départementale et SDE)	14 491€
Ecole Maternelle (DETR)	14 786 €
Urbanisme (Fisac, participation Duval	36 298 €
Taxe d'aménagement	10 000 €
F.C.T.V.A.	77 158 €
Cession de terrain	27 145 €
Excédent d'investissement 2015	37 797 €
Virement de la section de fonctionnement	92 114 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2015 (Cme+ CE)	230 548€
Fonds de concours – CCVal d'Ille	64 101 €
Participation Groupe Launay - ZAC	65 115 €
Amortissement des subv. d'équipement	2 877 €
Recettes	672 430€

Les dépenses d'investissement

n°	Programme	Budget 2016
248	Maison des associations	7 674 €
250	Ecole élémentaire	6 140 €
255	Eglise	20 584 €
325	Mairie	4 898 €
346	Locaux polyvalents	12 222 €
354	Voirie-réseaux	131 720 €
356	Ecole maternelle	56 056 €
359	Restauration scolaire élémentaire	2 491 €
367	Équipement sportif	71 207 €
370	Divers (cimetièrre, tondeuse, véhicule électrique...)	47 063 €
52	Urbanisme/aménagement bourg	51 775 €
OFI	Opérations financières	260 000 €
	Dépenses	672 430 €

municipal

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION EXERCICE 2015

Suite à la communication des bases d'imposition par les services fiscaux, il convient de fixer les taux applicables en 2016 pour les impôts directs locaux.

Les bases notifiées pour 2016 sont les suivantes, étant rappelé qu'elles constituent à ce stade uniquement des estimations, les bases définitives n'étant connues qu'en fin d'année :
(Voir tableau en bas de page)

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition 2016 identiques à ceux de 2015 à savoir :

- Taxe d'habitation 15,40 %,
- Taxe foncière bâtie 18,68 %,
- Taxe foncière non bâtie 47,27 %.

JARDINS FAMILIAUX

Jean Le Gall, maire, expose que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée AA 413 accessible par l'allée des Joncs. Le comité de pilotage en lien avec le conseil des sages a envisagé d'y créer des jardins familiaux. La création des dits jardins familiaux sur ce site offre la possibilité aux Vignocois qui le souhaitent de cultiver et d'entretenir une parcelle de 50 m² à des fins personnelles, à l'exclusion de toute finalité commerciale. L'annonce de l'éventualité d'offrir aux Vignocois, qui le souhaitent, un lot est parue dans le bulletin municipal Vignoc en Direct, pour inscription. Huit foyers vignocois se sont manifestés. Une rencontre avec les intéressés a été organisée, c'est un projet qui enthousiasme les intéressés et génère une dynamique puisqu'une association va être créée pour la gestion du site. Lors de la rencontre, il a été débattu de la mise en place d'un règlement intérieur et l'application d'un tarif : un montant de 30 €/an pour l'occupation du sol a été fixé.

EGLISE

Le chauffage de l'Eglise ne fonctionne plus. Des solutions de remplacement ont été étudiées : remplacement de la chaudière à l'identique, la pose de radiants gaz, la pose d'un générateur d'air chaud gaz, la pose de radiants électriques. La solution la plus appropriée selon l'avis de la commission bâtiments est la pose d'un générateur d'air chaud gaz. Le montant estimé de l'installation de ce type de chauffage est de 20 583,60 € TTC.

Le conseil municipal sollicite une aide financière au titre de la réserve parlementaire.

VOIRIE MARCHÉ PUBLIC

ALLÉE DE LA CLINERIE

Pour permettre l'urbanisation des lots de monsieur et madame Amand Duval situés allée de la Clinerie, des travaux d'aménagement partiel de l'allée piétonne en voie circulaire sont prévus et ont donné lieu à une consultation conformément au code des marchés publics.

L'entreprise EUROVIA a été retenue, pour un montant de 32 235 € HT.

BASSIN VERSANT DE L'ILLE ET DE L'ILLET – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

Rapport consultable en mairie

URBANISME

ZAC VALLON DES FRESCHES – CAHIER DES CHARGES LOTS 2.1, 2.9, 2.29

Conformément à l'article L.311-6 du code de l'urbanisme, toutes cessions de terrain incluses dans le périmètre d'une zone d'aménagement concertée font l'objet d'un cahier des charges. Celui-ci indique le nombre de m² de surface hors œuvre nette dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée ; il fixe les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales.

Il est donné oralement certaines indications sur les futurs acquéreurs des lots 2.1, 2.9, 2.29, informations contenues dans le cahier des charges.

ZAC VALLON DES FRESCHES – DENOMINATION DE VOIES OU IMPASSES

A la suite du redécoupage de certaines parcelles secteur nord de la tranche 2 de la ZAC « Vallon des Fresches », la dénomination de voies et impasses nouvelles est proposée.

La dénomination des voies communes, et principalement celles à caractère de rue ou impasse, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage,

d'identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur numérotation.

Les noms de rues et d'impasses choisies sont :

Rue du Placis Vauléon
Impasse du Presbytère
Impasse Julien Battais
Impasse Julien Rouzé
Impasse Pierre Gaucher

ENVIRONNEMENT

RENOUVELLEMENT DU PRÊT À USAGE

La commune de Vignoc est propriétaire de la parcelle AA 512. Cette parcelle est située dans le vallon des Fresches, site naturel. La mise en place d'un pastoralisme fait depuis trois ans, l'objet d'un prêt à usage avec monsieur Gérald Murgue, propriétaire de chevaux, à titre gratuit.

Il s'agit d'une formule souple qui permet à un propriétaire de mettre un bien foncier à disposition d'un exploitant. Il est exclu du statut du fermage. Le renouvellement est accepté pour l'utilisation partielle de la parcelle AA 512, la limite étant le bassin tampon du quartier « Domaine du Moulin », pour une durée de trois ans.

Les conditions d'exploitation, de la dite parcelle restent les mêmes que les années passées à savoir :

- La mise en place d'un pâturage respectueux du site naturel ;
- La pose de clôtures et l'entretien sera à la charge de l'occupant.

JARDINS FAMILIAUX

A la suite de la création des jardins familiaux, il convient pour assurer la bonne tenue et la bonne administration de ces jardins familiaux commu-

naux, d'établir précisément leurs conditions d'utilisation, sous forme d'un règlement ainsi que de s'assurer que les usagers respecteront ce règlement.

Le règlement établi est consultable en mairie.

RESEAUX

ERDF

Electricité Réseau Distribution France (ERDF) va créer un nouveau départ de la ligne moyenne tension au poste situé sur la commune de Montreuil-le Gast. Cette nouvelle ligne doit passer sur des parcelles communales : C 1228, C 1232, C 1234.

Le Conseil municipal accepte la convention qui prévoit de faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus des dites parcelles sur une longueur totale d'environ 17 mètres. Celle-ci indique que les servitudes seront consenties à titre gratuit.

AFFAIRES SCOLAIRES

FERMETURE DE LA 6^{ÈME} CLASSE

Jean Le Gall, maire, expose que, malgré son intervention, l'Inspecteur d'Académie s'est positionné sur la fermeture d'une classe à l'école élémentaire en raison des effectifs et qu'il sollicite une délibération du conseil municipal actant la fermeture de cette classe.

Le conseil municipal acte le retrait d'un emploi suite à la fermeture de la 6^{ème} classe à l'école élémentaire de Vignoc.

TAUX D'IMPOSITION EXERCICE 2015

	Bases	Taux	Bases	Produits à
	d'imposition	d'imposition	d'imposition	taux constants
	effectives		prévisionnelles	
	2015		2016	
taxe d'habitation	1 694 595	15,40	1 749 000	269 346
Taxe foncière	1 197 249	18,68	1 238 000	231 258
Taxe foncière non bâti	85 056	47,27	85 900	40 605
			Total	541 209

Conseil municipal

Conseil du 12 mai 2016

Résumé

FINANCES

VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2016

Le total alloué aux associations s'élève à 27 297,72 €.

PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) – CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA PARTICIPATION

Monsieur et Madame Duval projettent de créer deux lots sis 3 et 5 allée de la Clinerie à Vignoc, sur les parcelles cadastrées AA 127 et AA 128. Cette opération nécessite la réalisation d'équipements publics de maîtrise d'ouvrage communale, à savoir l'aménagement d'une voirie pour un coût total des dépenses qui s'élève à 56 075 € et pour un reste à charge pour la commune de 44 397 €.

Le montant de ces travaux n'est pas couvert par les recettes de la taxe d'aménagement qui pourraient être attendues.

Aussi une convention de projet urbain partenarial sera conclue entre la CCVI, collectivité compétente en matière de PLU depuis le 03/12/2014, et Monsieur et Madame Duval, afin qu'ils participent financièrement aux travaux réalisés.

Seule l'opération mentionnée ci-dessus nécessite la réalisation de ces aménagements. Elle est donc la seule à bénéficier de ces travaux et ces derniers répondent au besoin exclusif des futurs usagers de cette opération.

Aussi, le montant de la participation due par Monsieur et Madame Duval au titre du projet urbain partenarial est fixé à 75 % du reste à charge pour la commune.

Le montant de la participation due par Monsieur et Madame Duval s'élève donc forfaitairement à 33 298 €.

CIMETIERE

Monsieur et Madame Pointet ont acquis une concession au cimetière de Vignoc en 2003 pour une durée de trente ans.

En date du 11 avril 2016, ils ont signifié à la commune qu'ils souhaitaient rendre la concession à la commune de Vignoc car ils ont acheté une nouvelle concession à Rennes, lieu de leur domicile actuel.

La concession n° 30606 est vierge de toute occupation, le conseil municipal accepte la reprise et le remboursement de monsieur et madame Pointet correspondant au temps restant à courir.

RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur et Madame Frédéric Chantrel, par courrier adressé en mairie, ont informé la commune que leur fils, n'avait pas pris 6 repas à la cantine municipale. Les repas de cantine étant payés d'avance, le conseil municipal approuve le remboursement des 6 repas à 3.20 € soit un montant de 19.20 €.

URBANISME

ZAC VALLON DES FRESCHES – CAHIER DES CHARGES LOTS 2-28, 2-30, 2.40

Il est donné oralement certaines indications sur les futurs acquéreurs des lots 2-28, 2-30, 2.40, informations contenues dans le cahier des charges.

ENQUETE PUBLIQUE – CHEMIN COMMUNAL AU LIEU DIT « LE TERTRE »

Jean Le Gall, Maire, expose au conseil municipal que le chemin communal (non référencé au cadastre) a cessé depuis de nombreuses années d'être affecté au public et conformément au Code rural, article L. 161-10, ce chemin peut être cédé. Ce chemin est concerné par deux projets d'urbanisme l'un par Monsieur et Madame Précloux et l'autre par le Groupe Launay, aménageur de la ZAC « Vallon des Fresches ».

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, le conseil municipal décide dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

ENQUETE PUBLIQUE – PORTION DE CHEMIN COMMUNAL au lieu dit « La Tronsonnière

Jean Le Gall, Maire, expose au conseil municipal qu'une portion du chemin communal cadastré ZB 41 est depuis de nombreuses années intégré dans l'exploitation de la parcelle située juste au dessus. Après plusieurs discussions et échanges entre le propriétaire de la parcelle ZB 81, il est proposé d'aliéner cette portion de 43 ca.

Compte tenu de la désaffectation du délaissé de chemin rural susvisé, le conseil municipal décide dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente du dit délaissé de chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

ADMINISTRATION GENERALE

ARIC

A la suite d'un appel téléphonique de l'ARIC (Association régionale d'informations des collectivités territoriales) qui demande la nomination d'un référent au sein du conseil municipal, le conseil municipal nomme Jean-Marc Renais, référent ARIC.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

ALSH – LA MÉZIERE – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2016 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

Il est rappelé qu'une convention de partenariat avec l'ALSH de La Mézière pour l'organisation du centre de loisirs de Vignoc est signée tous les ans. Elle a pour objet de contractualiser l'aide de la commune à organiser et gérer le centre de loisirs de Vignoc en versant une subvention à l'association. Le montant demandé est de 9.80 € (identique à l'an dernier) à la journée/enfant avec un minimum de 2 100 journées/enfants par an, et en mettant à disposition du centre de loisirs les locaux communaux.

VAL D'ILLE

PROJET DE TERRITOIRE – ELABORATION – GROUPE DE TRAVAIL

L'élaboration d'un nouveau projet de territoire est lancée. Ce nouveau projet de territoire demande la contribution des 18 communes du futur territoire à la suite de la fusion des communautés de communes du Val d'Ille et du Pays d'Aubigné.

Un travail d'échanges est important pour définir l'avenir de ce nouveau territoire. Le conseil municipal nomme Jean Le Gall, Edith Garnier, Raymond Berthelot, Jérôme Payoux et Virginie Bernard pour créer un groupe de travail.

PROGRAMME D'ACTION FONCIERE ET DES PERIMETRES D'ACTION FONCIERE SUR LES COMMUNES

Jean Le Gall, Maire, rappelle qu'un des enjeux majeurs des communes du Val d'Ille, soumises à la fois à une forte pression immobilière et à une perte d'attractivité des centres-bourgs est le renforcement et l'intensification de leur centralité.

L'accueil de nouveaux habitants dans les centres-bourgs permet de limiter la consommation d'espaces agromatériels, de favoriser le développement de l'offre commerciale et les déplacements doux.

Pour autant, agir en renouvellement urbain est souvent beaucoup plus complexe et coûteux qu'en extension urbaine, notamment du fait d'un foncier rare, difficile à mobiliser et cher. La définition d'une politique foncière cohérente, partenariale et pérenne est donc un préalable indispensable pour anticiper le renouvellement urbain, et mobiliser à bon escient les outils réglementaires, fonciers et opérationnels existants.

C'est pourquoi un Programme d'Action Foncière a été élaboré à l'échelle des 10 communes du Val d'Ille. Il a permis de recenser et de qualifier des gisements, et de définir les secteurs qui ont le plus d'intérêt dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.

Dans le cadre du Programme d'action

foncière, avec l'aide de l'AUDIAR et de la CCVI, 6 secteurs pré-opérationnels, représentant 48 parcelles et 17 944 m² ont été définis sur la commune de Vignoc.

Le conseil municipal décide la mise en place d'une action foncière volontariste sur ces périmètres d'action foncière par l'acquisition, par tous moyens légaux y compris la préemption, d'emprises foncières propres à permettre des opérations de renouvellement urbain et/ou de densification du tissu existant.

AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Il est rappelé que le contrat enfance jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de co-financement signé avec la caisse d'allocations familiales, qui contribue à la création et au développement de l'offre d'accueil destinée aux enfants et jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Depuis 2006, la mise en œuvre de la politique enfance jeunesse sur le territoire du Val d'Ille est partagée entre les communes et la communauté de communes, qui a pris une partie de la compétence. Un des principes du dispositif consiste à avoir un seul contrat sur un même territoire, c'est pourquoi les actions des communes et de la communauté de communes figurent sur le même CEJ. Chaque territoire reçoit la prestation de service CEJ pour les dépenses qu'il engage au titre de ses compétences.

Le 1^{er} avenant 2015 intègre des actions nouvelles dans le champ de l'enfance ou/et de la jeunesse. L'objet de cet avenant porte plus spécifiquement sur une refonte de l'organisation du service enfance jeunesse de la commune de Melesse qui induit une augmentation du temps de travail dédié à la coordination. Le conseil municipal valide cet avenant.

Conseil du 9 juin 2016

Résumé

Présentation par Mesdames Choupault et Chevalérias de l'avenant 4 L Trophy.

ADMINISTRATION GENERALE

PARCELLE COMMUNALE LA BRUERE

La commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée ZK n°27 et exploitée par deux exploitants agricoles de Vignoc. Au vu des contraintes juridiques du statut du fermage et des réflexions sur le devenir de ces parcelles, la commune par délibération en date du 10 décembre 2009 a décidé de conclure une convention avec la SAFER pour une durée de 6 ans (30.09.2010 au 30.10.2016) renouvelable une fois. La redevance annuelle perçue par la commune est de 400€. Le conseil municipal décide de renouveler une dernière fois la convention pour 6 ans.

PERSONNEL COMMUNAL - MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR

Jean Le Gall, Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire, pour la collectivité, de se doter d'une charte commune s'appliquant à l'ensemble du personnel communal. Elle précise un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services municipaux. Le projet de règlement intérieur a été soumis à l'examen du comité technique départemental réuni le 25 avril 2016 (avis reçu en mairie le 31 mai 2016), qui a émis un avis favorable. Le conseil municipal approuve ce règlement qui sera communiqué à tout agent employé à la commune de Vignoc.

SALON DE COIFFURE

La commune de Vignoc loue un local commercial « salon de coiffure » depuis 1992 à Madame

Véronique Ollivier. Le conseil municipal approuve le renouvellement du bail sur les mêmes bases que l'année 2008.

MAISON DES ASSOCIATIONS

L'association Naga Team (Boxe) de La Mézière recherche une salle pour délocaliser la pratique de la boxe anglaise par manque de locaux sur la commune de La Mézière. La salle de la maison des associations se prête à l'exercice de ce sport. Le conseil municipal approuve l'utilisation de la salle de la maison des associations par l'association Naga Team au tarif de 340 € annuel.

CONSULTATIONS

Délégations consultable en Mairie

URBANISME

ZAC VALLON DES FRESCHES
CAHIER DES CHARGES DES LOTS 2-8 ; 2.11 ; 2.14 ; 2.16 ; 2.20 . Il est donné oralement certaines indications sur les futurs acquéreurs des lots 2-8, 2.11, 2.14, 2.16, 2.20, informations contenues dans le cahier des charges.

VAL D'ILLE

MODIFICATION STATUTAIRE – PRISE DE COMPETENCE COMPLETE DE LA PETITE ENFANCE

A ce jour, les statuts du Val d'Ille définissent une compétence facultative partagée avec les communes sur la petite enfance, où les compétences communautaires se limitent à :

- Création et gestion des micro-crèches pour l'accueil de la petite enfance sur le territoire du Val d'Ille,
- Soutien technique et administratif aux initiatives liées à la petite enfance,
- Soutien financier à l'accueil des enfants à domicile sur des horaires atypiques,
- Soutien financier à des animations de soutien à la parentalité, l'enfance et la jeunesse à l'échelle intercommunale,

- Service centralisé d'information et de mise en réseau des modes de garde de la petite enfance disponibles sur le territoire du Val d'Ille. Conformément aux orientations validées du schéma directeur de la petite enfance au Conseil communautaire du 1er mars et à la décision du Conseil communautaire du 3 mai 2016 actant la prise de compétence entière « petite enfance », la commune doit valider à son tour cette modification statutaire. Cette prise de compétence, lorsqu'elle sera effective, aura pour effet immédiat de mettre à la charge du Val d'Ille le financement de toutes les structures d'accueil du territoire.

Le conseil municipal valide la modification statutaire actant la prise de compétence entière « Petite enfance » par la Communauté de commune du Val d'Ille.

Le compte-rendu officiel et complet de chaque séance du conseil municipal est en libre consultation à la Mairie et sur le site www.vignoc.fr

Déchetterie verte

La déchetterie verte de Vignoc est un service que la municipalité souhaite garder. Cependant, ces derniers temps, on constate un manque de civisme: des déchets sont déposés devant le portail. L'ouverture et la fermeture de celui-ci se font par des bénévoles, qui doivent aussi débarrasser les déchets abandonnés. Merci de respecter les horaires pour vos dépôts.

Horaires de la déchetterie verte :
Les lundis, mercredis, vendredis et samedis de 10h à 18h.

Mairie

12, rue des Ecoles - 35630 Vignoc
Tél. : 02 99 69 82 46 - Fax. : 02 99 69 86 94
mairie.vignoc@orange.fr

En cas d'urgence, composez le 02 99 69 82 46 (répondeur mairie), un numéro d'urgence vous sera donné

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
				14h30 18h30	

ATTENTION : fermeture de la mairie le samedi matin à compter du 9 juillet 2016 jusqu'au 20 août 2016 inclus.

Point Poste

Les principaux services de la poste (recommandé, colis, retrait argent etc...) se font au Bar-Tabac "Le Refuge".

Numéros urgences

Pompiers départementaux	18
Pompiers de Gévézé	02 99 69 02 02
Gendarmerie	17
Gendarmerie de Hédé	02 99 45 45 61
SAMU-Médecin de garde	15
Centre anti-poison	02 99 59 22 22
Allo Enfance maltraitée	08 00 05 41 41
SIDA info services	08 00 84 08 00
SOS viols	08 00 05 95 95
Chenil service - SACP	02 99 60 92 22

Déchetterie

Uniquement les déchets verts (tonte, taille de haies ou d'arbustes, déchets de jardin)

La déchetterie est ouverte les lundis, mercredis, vendredis et samedis de 10h à 18h. Elle est située dans le bas de l'allée de la villouyère, en face du parc de loisirs.

Merci de récupérer vos sacs plastiques.

Déchetterie de Tinténiac

> Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 14h-17h*
> Vendredi, samedi : 9h-12h/14h-17h*

*Fermeture à 18h en horaire d'été.

Bibliothèque horaires d'ouverture

Bibliothèque ouverte aux horaires habituels jusqu'au 10 juillet, seulement les mercredis (16h30 / 18h) et samedis (10h30 / 12h) jusqu'au 31 juillet.

La bibliothèque sera fermée du 1er août au 21 août. Reprise des horaires habituels à partir du 22 août.

Tél. : 02 99 69 82 37 bibliotheque@vignoc.fr

Bulletin municipal de Vignoc
Mairie - Rue des écoles - 35630 Vignoc
Tél. : 02 99 69 82 46

Responsables de la publication :
JeanLe Gall

Dépôt légal en cours - *Reproduction intégrale ou partielle interdite sans autorisation.*



Dates à retenir

MANIFESTATIONS À LA SALLE POLYVALENTE

Dimanche 24 juillet : Bal organisé par la société de Chasse et animé par Philippe RENAULT
Dimanche 14 août : Bal organisé par la société de Chasse et animé par Galaxie
Dimanche 28 août : Bal organisé par le CCAS de Vignoc et animé par M & S Music
Dimanche 11 septembre : Bal organisé par PAO et animé par Galaxie
Dimanche 18 septembre : Bal organisé par le CATM et animé par Philippe GERBEAU
Dimanche 25 septembre : Bal organisé par le Club de la Bonne Entente et animé par M & S Music
Dimanche 9 octobre : Bal organisé par les Classes 6
Dimanche 16 octobre : Bal organisé par PAO et animé par Philippe RENAULT
Dimanche 23 octobre : Bal organisé par le CATM et animé par Dominique BLANCHARD
Dimanche 30 octobre : Bal organisé par l'ASVHG Cyclos et animé par Thierry SIMON

MANIFESTATIONS

Vendredi 8 juillet : Esti Val d'Ille – Radeau utopique et cinéma en plein air au Parc de loisirs
Samedi 9 juillet : Fête du 14 juillet
Samedi 3 septembre : Forum des associations
Du 2 au 9 octobre : Semaine bleue
Dimanche 9 octobre : Troc plantes et troc livres
Samedi 22 octobre : Repas des classes 6

Urbanisme

Permis de construire et de travaux

- PEVRIER Romain ZAC Vallon des Fresches, lot n°2-7 maison individuelle 10/05/2016
- DURAND Robert et Yvette ZAC Vallon des Fresches, lot n°2-26 maison individuelle 05/06/2016
- MARTIN Nicolas ZAC Vallon des Fresches, lot n°2-23 maison individuelle 10/05/2016
- SAULNIER Sébastien et GAUTHIER Juliette ZAC Vallon des Fresches, lot n°2-02 maison individuelle 06/06/2016

Déclarations préalables

- DEGUESE Jérôme 10 allée de la bruère modification de façades, clôture,... 14/06/2016
- LE FLOCH Daniel 5 rue de l'ille clôture 20/06/2016
- BONNIN David 2 impasse des courtils clôture 14/06/2016

Etat-civil

NAISSANCES

PIGEAUD Nino	18, rue du Tertre	né le 10 mai 2016
GUÉRIN Noéra	11 impasse du Clos Long	née le 30 mai 2016
MONTANES Sasha	12 allée de la Bruère	né le 16 juin 2016

DECES

ROCHER veuve PINSON Mauricette 2, rue de la Poste le 21 mai 2016

Conciliateur de justice

Son rôle est de vous recevoir, à votre demande, en cas de litige entre particuliers et de tenter un règlement amiable de leur différend plutôt que de saisir le Tribunal d'Instance. Il intervient également sur des problèmes de voisinage (clôtures, haies, bruits et autres nuisances) ou dérivants des contrats (vente non conforme à la commande, défaut de délivrance, prestation de service mal exécutée...), ainsi que des litiges entre propriétaires et locataires.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le CDAS de Saint-Aubin-d'Aubigné au 02 99 02 37 77 tous les jours (sauf le week-end) de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Infirmières libérales

- Mme LELAY Yolande
La Trubailière - 35630 VIGNOC
Tel : 02 99 69 83 37
- Mme COLIN Estelle
5 allée de la fontaine - 35630 Vignoc.
Tel : 07 88 53 12 50